

### Sellier harnacheur



Le titulaire de ce diplôme fabrique à l'unité ou en série limitée des articles de sellerie : selles, harnais, protections du cheval, bagages. Il les répare et les vend.

Il intervient dans la préparation, la réalisation et la finition des brides, selles et harnais d'attelage. Il a appris les techniques de coupe, de parage, de couture à la main ou à la machine, de collage, d'assemblage, de patinage, et d'astiquage. Il connaît les matériaux souples, les procédés de renfort et le montage des accessoires.

Avec de l'expérience et un complément de formation, il peut accéder à des fonctions de responsable d'atelier ou de chef d'entreprise de sellerie.

Ce professionnel opère à tous les stades de fabrication d'articles d'harnachement.

Il est capable de :

- analyser les documents techniques des articles à réaliser ;
- prendre les mesures sur le cheval en fonction des articles à réaliser ;
- préparer les matériaux (colles, fils, cuirs, etc.) et les équipements dont il a besoin ;
- mettre en œuvre les techniques de coupe, de montage et d'assemblage (piqûres, colles, rivets, etc.) des différentes pièces ;
- effectuer les finitions. Par exemple, monter des boucleries et autres accessoires métalliques ;
- assurer la conduite, le réglage, l'entretien courant et la maintenance de base des différentes machines (presse à découper hydraulique, machine à parer ou à sertir, par exemple) ;
- Participer au calcul du coût de production des articles fabriqués ;
- Participer à l'accueil et au conseil du client

#### ↩ Débutés

Comme ouvrier qualifié dans une entreprise artisanale qui fabrique des harnachements pour chevaux, il intervient dans la réalisation complète des articles. Dans une entreprise industrielle, il peut être posté et travailler sous l'autorité d'un chef d'atelier.

La réalisation des articles d'harnachement garde souvent un caractère unitaire ou de petites séries.

L'emploi se situe plutôt dans les zones où le tourisme équestre ou les courses hippiques sont développés. Un tissu artisanal et quelques entreprises subsistent pour des fabrications très spécialisées et l'entretien des articles. La formation permet le renouvellement des effectifs.

Après une formation complémentaire, le sellier peut aussi accéder au métier de maroquinier(ière).

#### ↩ Accès à la formation

Après une classe de 3ème

#### ↩ Programme

Grille horaire (a)	1 <sup>ère</sup> année	2 <sup>ème</sup> année
Enseignement professionnel	333h30	312h
Enseignements professionnels et français en co-intervention (b)	43h30	39h
Enseignements professionnels et mathématiques en co-intervention (b)	43h30	39h
Réalisation d'un chef d'œuvre(c)	87h	78h
Prévention Santé Environnement	43h30	26h
Français, Histoire-Géographie	43h30	39h
Enseignement moral et civique	14h30	13h
Mathématiques – Physique-Chimie	43h30	39h
Langue vivante	43h30	39h
Arts appliqués et culture artistique	29	26h
Education physique et sportive	72h30	65h
Consolidation, accompagnement personnalisé et accompagnement au choix d'orientation	101h30	91h
Période de formation en milieu professionnel (semaines)	6 à 7	6 à 7

(a) Volume horaire identique quelle que soit la spécialité

- (b) Dotation horaire professeur égale au double du volume horaire élève
- (c) Horaire donnant droit au dédoublement de la dotation horaire professeur sans condition de seuil

### Enseignements professionnels

Étude de la réalisation technique d'articles de harnachement, des matériaux utilisés et du fonctionnement du matériel utilisé. Le contenu de ces enseignements porte également sur les procédés de préparation (établissement d'un patron, coupe), de montage (assemblage, piquage à la main et à la machine) et de la finition (filetage, montage des boucleries et accessoires métalliques).

### Stages

La période de formation en milieu professionnel est de 12 semaines réparties sur les deux ans. Ce stage permet d'appréhender la réalité de l'entreprise.

La formation en milieu professionnel doit permettre à l'élève d'acquérir et de mettre en œuvre des compétences en termes de savoir-faire et de savoir-être. Les activités confiées doivent être en adéquation avec celles qui sont définies dans le référentiel des activités professionnelles. Au cours de la deuxième année de formation, la période de formation en milieu professionnel fournit le cadre et les supports des évaluations prévues en entreprise dans le cadre du contrôle en cours de formation. Pendant la période de formation en milieu professionnel, le candidat a obligatoirement la qualité d'élève stagiaire, et non de salarié. L'élève reste sous la responsabilité pédagogique de l'équipe des professeurs chargés de la section. Ces derniers effectuent des visites au sein de l'entreprise afin d'y rencontrer le responsable de la formation et ainsi, d'assurer un suivi efficace de l'élève.

### Examen

#### Unités professionnelles :

- Analyse et exploitation de données techniques, coeff. 4 ;
- Réalisation de tout ou partie d'un ou plusieurs produit(s) cousu(s) à la main et piqué(s) à la machine, coeff. 12 (dont 1 Prévention Santé Environnement)

#### Unités d'enseignement général :

- Français, histoire-géographie – éducation civique coeff. 3
- Mathématiques – Sciences physiques et chimiques, coeff. 2
- Education physique et sportive, coeff. 1
- Epreuve facultative langue vivante (pts >10)

### Statistiques

#### Académie de Toulouse

En 2017: 10 présents, 10 admis (soit 100.00% de réussite).  
En 2018 : 12 présents, 11 admis (soit 91.70% de réussite).

En 2019 : 11 candidats présents, 11 candidats admis (soit 100% de réussite).

### Poursuites d'études

La majorité des titulaires de CAP s'engagent dans la vie active. Pour se spécialiser davantage, ils peuvent aller en formation complémentaire (MC, FCIL) ou, tout en travaillant, obtenir une qualification professionnelle supérieure en préparant un BP ou un BM. Dans certains cas, ils peuvent aussi préparer un BACPRO en lycée professionnel ou en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation.

#### Principales poursuites d'études

- une FCIL sellerie maroquinerie
- Brevet de sellier harnacheur de l'Ecole nationale professionnelle des haras (perfectionnement en sellerie harnachement et garniture de voiture hippomobile, en formation continue).
- BM Sellier maroquinier
- Bac Pro métiers du cuir

Pour connaître les poursuites d'études envisageables en Languedoc-Roussillon, consultez les guides régionaux.

### Où se former en Occitanie

#### 32 Mirande

Lycée professionnel agricole (*public*) ↔

#### 81 Mazamet

Lycée professionnel M-A Riess (*public*) **A** ↔

#### **A** Formation en apprentissage

↔ Internat Filles Garçons

### En savoir plus

Consultez les documents Onisep :

- Guides régionaux « Après la 3e »
- Les fiches métiers
- Après un CAP ou un BEP

Vous les trouverez au CDI de votre établissement ou au Centre d'Information et d'Orientation (CIO)

**N'hésitez pas à rencontrer un psychologue de l'Education Nationale (PSY-EN).**

**Les centres d'information et d'orientation dans l'académie de Toulouse**

CIO Albi  
Tél. 05 67 76 57 74 - [cio.albi@ac-toulouse.fr](mailto:cio.albi@ac-toulouse.fr)

CIO Auch  
05 62 05 65 20 - [cio.auch@ac-toulouse.fr](mailto:cio.auch@ac-toulouse.fr)

CIO Cahors

Tél. 05.65.30.19.05 - [cio.figeac@ac-toulouse.fr](mailto:cio.figeac@ac-toulouse.fr)

CIO Castelsarrasin

05 36 25 74 99 - [cio.castelsarrasin@ac-toulouse.fr](mailto:cio.castelsarrasin@ac-toulouse.fr)

CIO Castres

Tél. 05 67 76 57 90 - [cio.castres@ac-toulouse.fr](mailto:cio.castres@ac-toulouse.fr)

CIO Condom

05 67 76 51 82 - [cio.condom@ac-toulouse.fr](mailto:cio.condom@ac-toulouse.fr)

CIO Decazeville

05 65 43 17 88 - [cio.decazeville@ac-toulouse.fr](mailto:cio.decazeville@ac-toulouse.fr)

CIO Figeac

05 67 76 55 66 - [cio.figeac@ac-toulouse.fr](mailto:cio.figeac@ac-toulouse.fr)

CIO Foix

05 67 76 52 94 - [cio.foix@ac-toulouse.fr](mailto:cio.foix@ac-toulouse.fr)

CIO Lourdes

05 67 76 56 43 - [cio.lourdes@ac-toulouse.fr](mailto:cio.lourdes@ac-toulouse.fr)

CIO Millau

[05 65 60 98 20](tel:0565609820) - [cio.millau@ac-toulouse.fr](mailto:cio.millau@ac-toulouse.fr)

CIO Montauban

05 63 66 12 66 - [cio.montauban@ac-toulouse.fr](mailto:cio.montauban@ac-toulouse.fr)

CIO Muret

05 67 52 40 72 - [cio.muret@ac-toulouse.fr](mailto:cio.muret@ac-toulouse.fr)

CIO Pamiers

05 67 76 53 02 - [cio.foix@ac-toulouse.fr](mailto:cio.foix@ac-toulouse.fr)

CIO Rodez

05 67 76 54 46 - [cio.rodez@ac-toulouse.fr](mailto:cio.rodez@ac-toulouse.fr)

CIO Saint-Gaudens

05 67 52 41 41 - [cio.stgaudens@ac-toulouse.fr](mailto:cio.stgaudens@ac-toulouse.fr)

CIO Tarbes

05 67 76 56 33 - [cio.tarbes@ac-toulouse.fr](mailto:cio.tarbes@ac-toulouse.fr)

CIO Toulouse Centre

05.67.76.51.84 - [cio.tlsecentre@ac-toulouse.fr](mailto:cio.tlsecentre@ac-toulouse.fr)

CIO Toulouse Mirail

05.67.52.41.63 - [cio.tlsemirail@ac-toulouse.fr](mailto:cio.tlsemirail@ac-toulouse.fr)

CIO Toulouse Nord

05 67 52 41 80 - [cio.tlsenord@ac-toulouse.fr](mailto:cio.tlsenord@ac-toulouse.fr)

CIO Toulouse Rangueil

05 67 52 41 55 - [cio.tlserangueil@ac-toulouse.fr](mailto:cio.tlserangueil@ac-toulouse.fr)